

SAINTE GEMMES SUR LOIRE

La Jolivetterie



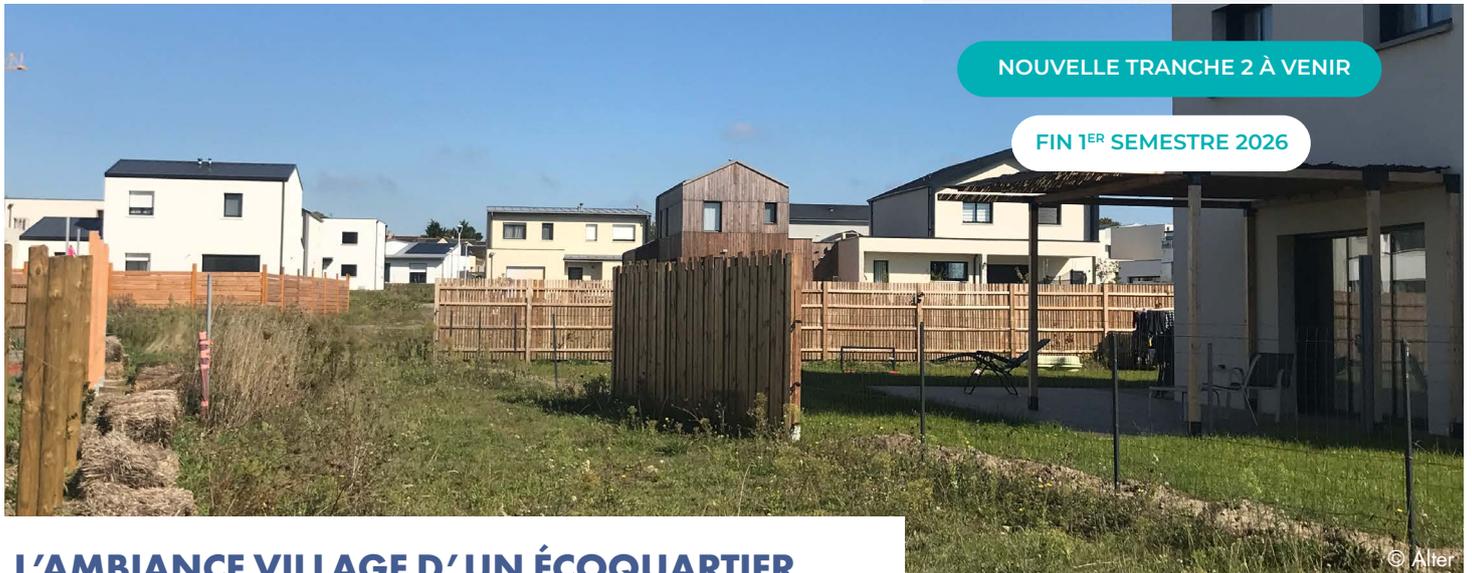
alter
anjou loire territoire

VOTRE TERRAIN À BÂTIR

 Libre de constructeur

 De 269 à 734 m²

 À partir de **85 542 € TTC**



NOUVELLE TRANCHE 2 À VENIR

FIN 1^{ER} SEMESTRE 2026

L'AMBIANCE VILLAGE D'UN ÉCOQUARTIER

Commune à l'emplacement recherchée, à 10 minutes d'Angers et bénéficiant d'un cadre de vie idyllique, Sainte Gemmes sur Loire vous propose de nouveaux terrains à bâtir sur le quartier de la Jolivetterie. A moins de 5 min. à pied du centre-bourg, vous pourrez également bénéficier des nombreux commerces et services de cette commune.

À PROXIMITÉ :



commerces, écoles, pistes cyclables, parc...



POSITION DU QUARTIER



SAINTE GEMMES SUR LOIRE



Accès au quartier depuis la RD 312 (Route du Hutreau) et la RD 112 (tranche 2)



Autoroute A87 à 7 min et A11 à 14 min



IRIGO Ligne 8 et parking relais tram à 5 minutes



Gare d'Angers à 5 km



En projet (2030) : voie cyclable vers Angers

Centre-bourg de Sainte Gemmes sur Loire en mobilités douces :



5 min



© Air Papillon

SAINTE GEMMES SUR LOIRE La Jolivetterie

LISTE D'ATTENTE OUVERTE

SOUMIS À DOSSIER DE CANDIDATURE

Visualisez les parcelles disponibles prochainement



LOT	€	📐	LOT	€	📐	LOT	€	📐
46	107 166 €	337 m ²	56	120 522 €	379 m ²	66	125 292 €	394 m ²
47	173 310 €	545 m ²	57	138 330 €	435 m ²	67	128 154 €	403 m ²
48	129 744 €	408 m ²	58	151 686 €	477 m ²	68	106 530 €	335 m ²
49	85 542 €	269 m ²	59	136 422 €	429 m ²	69	151 686 €	477 m ²
50	233 412 €	734 m ²	60	107 484 €	338 m ²	70	149 142 €	469 m ²
51	111 618 €	351 m ²	61	105 576 €	332 m ²	71	118 296 €	372 m ²
52	111 618 €	351 m ²	62	103 668 €	326 m ²	72	107 484 €	338 m ²
53	107 802 €	339 m ²	63	101 442 €	319 m ²	73	109 392 €	344 m ²
54	122 430 €	385 m ²	64	99 216 €	312 m ²	74	103 032 €	324 m ²
55	120 522 €	379 m ²	65	144 372 €	454 m ²			

CONTACTEZ-NOUS
02 41 270 270

commercial@anjouloireterritoire.fr
www.anjouloireterritoire.fr



COMPRIS DANS LE PRIX DU TERRAIN

- Le visa de l'urbaniste
- Le lot équipé avec ses branchements en limite de propriété (eau potable, eaux usées, électricité, téléphone, internet, gaz)
- Le premier bornage



À RAJOUTER AU PRIX DU TERRAIN

- Le raccordement des réseaux de la limite de propriété à la maison
- Les frais d'acte notarié
- Les frais de géomètre (état des lieux, implantation des fondations et contrôle de dalle).
- La taxe PAC (Participation pour l'assainissement collectif)
- Les taxes d'urbanisme*

* Le quartier est exonéré de la part communale de la taxe d'aménagement